



Défi InnovAction

Lignes directrices du Portfolio Visuel

- 1.** Les équipes peuvent soumettre évidence d'activité ou d'initiatives mises en place : par exemple, photos, vidéos, infolettres, chansons, ou expressions artistiques.
- 2.** Le contenu doit montrer clairement la solution innovante en accord aux catégories du défi.
- 3.** Le contenu doit montrer la participation communautaire de la population cible et des jeunes.
- 4.** Il est obligatoire de posséder la propriété intellectuelle de tous les matériaux audiovisuels soumis. Le YABT ne se fait pas responsable des images utilisées par les équipes participantes.
- 5.** La haute qualité du matériel audiovisuel n'est pas requise.